



Dates à retenir

2, 3 et 4 décembre : Téléthon

organisé par Basly Mouv' et avec la participation des associations de Basly. A l'occasion du téléthon, un **arrêté municipal sera émis** : du vendredi 2 décembre 17h au dimanche 4 décembre 12h, le parking (situé rue Emmanuel, devant l'église) sera interdit au stationnement. La circulation sera interdite sur la portion de voirie située entre la rue du stade et la route de Courseulles, Merci pour votre compréhension.

Mercredi 14 décembre 17h^(*) : Bibliothèque municipale. Lecture d'un conte pour les enfants jusqu'à 10 ans : entrée gratuite.

Dimanche 18 décembre : Noël pour les enfants de la commune. La municipalité offre le spectacle de Noël ainsi que le goûter et un livre aux enfants de la commune (de 1 an à 10 ans). Chaque enfant recevra très prochainement une invitation

Bibliothèque : les nouveaux ouvrages

Prix Goncourt 2016 " Chanson douce "
La trilogie " 5 ème vague "
BD enfants " Les Légendaires ", " Princesse Sara "
Différentes séries : Peppa Pig, reine des Neiges ...
Nouveautés : BD pour adultes, romans et policiers.
N'hésitez pas à venir à la bibliothèque et rencontrer les bénévoles les mercredis et vendredis : 16h30 à 18h30

Commande de fuel : 16 janvier 2017

La commune de BASLY a mis en place un groupement concernant le fuel domestique afin d'obtenir de meilleurs tarifs. Une permanence sera tenue à la Mairie de Basly **lundi 16 Janvier de 17h à 19h**. Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, contactez : Jacqueline Lemarquand (06.88.82.58.34, lemarquand14610@gmail.com). La prochaine permanence aura lieu vers la mi-Mai 2017.

Conseil municipal

Lundi 19 décembre^(*) à 20h à la salle du Conseil.

Mairie de Basly

1, place de l'Eglise, 14610 BASLY
Tél : 02 31 80 07 25

Horaires d'ouverture :

Mardi, mercredi et samedi : 9h00 - 12h00

Mairie fermée le samedi 24 décembre

La mairie sera fermée le samedi 24 décembre. En contrepartie, **le public pourra venir en mairie le vendredi 23 décembre matin.**

Quels sont les déchets à composter ?

Les déchets de jardin : tontes de pelouse (en petite quantité), tailles de haie (de petite taille), feuilles, mauvaises herbes (non montée en graine).

Les déchets de cuisine : les épluchures de fruits et légumes, le marc à café et filtre, les sachets de thé, les restes de repas (sauf viande, poisson et os qui sont interdits), les coquilles d'œufs concassées.

Les déchets ménagers non alimentaires : les fleurs fanées, les sciures et copeaux de bois non souillées, les essuie-tout, serviettes et mouchoirs.

Pour obtenir un composteur, contactez la Communauté de communes par téléphone (02 31 97 76 63 - service environnement) ou par mail (chebert@coeurdenacre.fr).

Sac jaune

Les sacs jaunes sont disponibles à la mairie de votre commune. Leur usage est strictement réservé à la collecte des recyclables :

 Autorisés	 Interdits
Boîtes de conserve Aérosols Canettes Cartons Papiers Bouteilles et flacons en plastique Briques alimentaires Bouteilles d'huile en plastique	Piles Films plastiques Sacs en plastique Vaisselles en plastique Polystyrène-Barquette de viande ou poisson Pot de yaourt Essuie-tout Mouchoirs en papier

Inscriptions à la liste électorale

Pour les nouveaux habitants de Basly, pensez à vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre 2016.

Chats errants : informer la mairie

Si vous avez un/des chats errant(s) dans votre quartier, merci d'informer la mairie qui effectuera les démarches nécessaires pour éviter la prolifération.

(*) Modifications apportées à la version papier distribuée aux habitants.